

Affaires courantes

L'AGRICULTURE

M. Rod Laporte (Moose Jaw—Lake Centre): Je veux présenter aussi, monsieur le Président, une pétition au nom de plusieurs agriculteurs de la Saskatchewan. Les pétitionnaires s'inquiètent de l'avenir de l'agriculture dans cette province et, en fait, dans l'ouest du Canada ainsi que, tout particulièrement, de l'avenir de la Commission canadienne du blé. Ils sont contrariés que le gouvernement ait retiré l'avoine du contrôle de cette commission. Ils demandent au gouvernement de remettre l'avoine sous le contrôle de la commission et de donner à l'avoine et à l'orge la même protection que celle dont jouit le blé actuellement aux termes de la Loi sur la Commission canadienne du blé, à savoir qu'aucun de ces éléments ne pourra être retiré ou modifié sans que la Chambre ne le recommande et n'adopte ce projet de loi.

LE PROJET DE LOI C-21

M. Fred J. Mifflin (Bonavista—Trinity—Conception): Monsieur le Président, j'ai le devoir et le plaisir de prendre la parole, conformément à l'article 36 du Règlement, afin de présenter une pétition signée par des électeurs de la région de Sweet Bay, Portland, Charleston, Summerville et Clay Cove, dans ma circonscription. Ces personnes, des employés de la conserverie de poisson de Charleston, sont très inquiètes de la condition relative aux 14 semaines de travail qu'il leur faudra remplir pour avoir droit aux prestations d'assurance-chômage. Trois cent cinquante pétitionnaires se sont réunis récemment et ont exprimé leur inquiétude.

Ils les ont maintenant couchées sur papier et se disent préoccupés des effets qu'aura le projet de loi C-21, surtout en ce qui a trait au retrait du gouvernement du régime d'assurance-chômage.

Les pétitionnaires demandent humblement au Parlement de rejeter les compressions qu'il se propose d'imposer au régime d'assurance-chômage et suggèrent qu'il effectue au contraire une réforme plus significative, concentrée sur l'amélioration de la main-d'oeuvre, et qu'il élabore une politique efficace de développement régional.

LE RÈGLEMENT SUR LES ALIMENTS ET DROGUES

Mme Pauline Browes (Scarborough—Centre): Monsieur le Président, c'est volontiers que je présente aujourd'hui cette pétition qui sera suivie de beaucoup d'autres.

Cette pétition, présentée en conformité avec l'article 36 du Règlement, porte à quelque 9 000 le nombre global des signataires. Récemment, Robyn Allen, de Scarborough, qui était allergique à certains aliments, a perdu la vie à la suite d'une réaction très violente.

À Toronto, l'Association de l'information sur les allergies, ainsi que les pétitionnaires, demandent au gouvernement du Canada de modifier le règlement sur les aliments et drogues. Il s'agit là d'une question très importante.

Des adolescents sont morts faute d'avoir pu prendre connaissance des ingrédients utilisés pour préparer les plats dans des restaurants, ou encore figurant sur les emballages. Je me réjouis de présenter cette pétition au nom des signataires.

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn): Monsieur le Président, j'ai bien l'honneur de présenter une pétition qu'ont signée un certain nombre de mes électeurs de Saskatoon, de Young, d'Asquith, de Cutknife, de Warman et de Dalmeny, qui insistent vivement auprès du gouvernement pour qu'il renonce à sa taxe sur les produits et services.

Les signataires signalent que cette proposition ne tient pas compte de la capacité des gens de payer des taxes.

Ils blâment la façon dont le gouvernement applique la fiscalité et qui permet aux gens riches et à l'aise de payer très peu d'impôts. Ceux qui ont moins les moyens de payer doivent assumer une charge fiscale plus lourde.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, si la question n° 288 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, ce document serait déposé immédiatement.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre que la question n° 288 soit transformée en ordre de dépôt de document?

Des voix: D'accord.

[Texte]

L'ÉNERGIE ATOMIQUE DU CANADA LIMITÉE

Question n° 288—**M. Caccia:**

De 1945-1946 à 1989-1990, des fonds publics ont-ils été dépensés dans l'industrie nucléaire canadienne aux fins suivantes a) subventions à l'Énergie atomique du Canada Limitée (EACL), b) subventions pour (i) la recherche et le développement, (ii) les réacteurs de puissance, c) prêts pour la construction de réacteurs de puissance, moins recettes touchées en paiement des intérêts et du capital, d) publicité et relations publiques pour l'énergie nucléaire et contributions à l'Association nucléaire canadienne, e) mise au point des réacteurs (i) Candu 3, (ii) "SLOWPOKE", f) recherche et développement, remises de dettes et taux d'intérêt subventionnés, exemptions fiscales et subventions au titre des frais d'exploitation et des frais généraux pour l'industrie canadienne de l'extraction et du raffinage de l'uranium et l'industrie cana-